

Appel à Manifestation d'Intérêt

Win'Geek – Convention Pop Culture Immersive

Ville de Wingles – réf : AMI-WG-2026

1. Présentation de l'événement

La Ville de Wingles organise la **Win'Geek**, convention culturelle dédiée aux univers pop culture, fantastique, imaginaire et créatif. La Win'Geek est un événement culturel **familial, participatif et immersif**. La Win'Geek constitue la **4^e édition de l'événement**, qui a déjà accueilli **plus de 10 000 visiteurs cumulés** lors des éditions précédentes.

2. Objet de l'appel à manifestation d'intérêt

Cet appel à manifestation d'intérêt vise à sélectionner des exposants, animateurs et partenaires souhaitant participer à la programmation. Les propositions doivent privilégier l'expérience visiteur et l'animation participative.

Sont recherchés :

- Animations interactive / immersive
- Ateliers créatifs
- Expériences ludiques ou scientifiques
- Expositions de créations

3. Thématique

Univers général : Quêtes & Légendes

- Pop culture
- Imaginaire, fantastique
- Culture numérique et ludique

4. Dates et lieu

24 et 25 octobre 2026 au Complexe sportif Michel Bernard, rue André Pezé – WINGLES

5. Public

Public intergénérationnel avec priorité aux familles, enfants et adolescents.

6. Conditions de participation

La participation est ouverte :

- Aux personnes physiques ou morales légalement constituées et immatriculées
- Aux commerçants, artisans, créateurs et restaurateurs disposant d'un numéro de SIRET valide

Sous réserve qu'ils ne fassent l'objet d'aucune interdiction administrative ou judiciaire d'exercer

Exposants intérieurs:

Les exposants sélectionnés bénéficieront d'un emplacement au sein du complexe sportif Michel Bernard moyennant le paiement d'un droit de place fixé par délibération du Conseil Municipal. Ils devront fournir un extrait KBIS (ou tout autre justificatif d'immatriculation), une attestation de Responsabilité Civile et s'engagent à respecter la réglementation relative à la vente au déballage prévue par le Code de commerce.

Food trucks :

Les restaurateurs installés à l'extérieur devront :

- S'acquitter de la redevance fixé par délibération municipale, à savoir l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public
- Reverser à la commune 10% du CA effectué lors de la manifestation
- Disposer d'une attestation d'assurance RC professionnelle
- Être en conformité électricité /gaz
- Fournir un extrait KBIS (ou tout autre justificatif d'immatriculation)

Informations supplémentaires :

Les prestataires ou exposants ayant déjà participé à des événements organisés par la commune ne sont pas dispensés de la présente procédure et doivent déposer un dossier complet dans le cadre de cet AMI, dans le délai imparti.

7. Conditions financières

- Gratuité associative
- Redevance d'occupation d'espace
- Contractualisation spécifique

La participation ne constitue pas un engagement financier automatique de la collectivité.

8. Sécurité et moyens matériels

Les participants s'engagent à respecter les normes de sécurité et à disposer d'une assurance responsabilité civile. **La collectivité met à disposition** :Tables, Chaises, Grilles d'exposition
Tout matériel spécifique reste à la charge des participants sauf accord préalable.

9. Sélection des candidatures

Grille d'évaluation (notation sur 25 points)

Critère	Points
Qualité de l'expérience proposée	/5
Dimension participative	/5
Cohérence avec la Win'Geek	/5
Faisabilité technique	/5
Attractivité et originalité	/5

Barème

- 20 à 25 pts → Prioritaire
- 15 à 19 pts → Accepté selon places disponibles
- < 15 pts → Non prioritaire

10. Valorisation et engagement

Les participants retenus bénéficieront :

- Visibilité sur les différents support de communication de la ville
- Intégration à la programmation officielle

Les participants s'engagent à :

- Respecter le planning
- Maintenir un espace sécurisé
- Participer à la dynamique de l'événement

11. Candidature

Date limite : **31 juillet 2026**

En cliquant sur le lien suivant : <https://forms.gle/b1CUX8pkWkrKyabK9>

Dossier à fournir : <ul style="list-style-type: none">• Présentation structure• Description animation• Besoins techniques• Visuels si disponibles	Contact : Service Communication & Événementiel Ville de Wingles 06.70.74.56.86 wingeek@wingles.fr
---	--

12. Clause de sélection

La collectivité se réserve le droit de sélectionner les propositions les plus adaptées à l'esprit et aux contraintes de l'événement.

Fait à Wingles, le 29 avril 2026

Le Maire,
Sébastien MESSENT

